

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-01 : UNIFAMILIALE	•				
	H-02 : BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE		•			
	H-03 : MULTIFAMILIALE (4 À 8 LOGEMENTS)					
	H-04 : MULTIFAMILIALE (9 LOGEMENTS ET PLUS)					
	C : COMMERCE					
	C-01 : COMMERCE LOCAL					
	C-02 : COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER					
	C-03 : COMMERCE ARTÉRIEL LOURD					
	C-04 : COMMERCE DE DIVERTISSEMENT					
	C-05 : COMMERCE RÉCRÉATIF					
	C-06 : COMMERCE DE SERVICES PÉTROLIERS					
	C-07 : COMMERCE DE SERVICES RELIÉS À L'AUTOMOBILE					
	C-08 : COMMERCE RELIÉ AU SERVICE SPÉCIALISÉ DE DIAGNOSTIC ET PROGRAMMATION DE MOTEURS D'ÉQUIPEMENTS LOURDS					
	I : INDUSTRIE					
	I-01 : INDUSTRIE DE PRESTIGE					
	I-02 : INDUSTRIE LÉGÈRE					
	I-03 : INDUSTRIE LOURDE					
	P : PUBLIC					
	P-01 : PARC, TERRAIN DE JEUX ET ESPACE NATUREL			•		
	P-02 : SERVICE PUBLIC					
	P-03 : INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT					•
	AE : AGRICOLE-EXTRACTION					
	AE-01 : CULTURE					
	AE-02 : SERVICE DE TRANSFORMATION					
	AE-03 : EXTRACTION					
	CO : CONSERVATION					
	CO-01 : ZONE DE CONSERVATION					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1) (2)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	ISOLÉE	•	•		•	
	JUMELÉE					
	CONTIGUÉ					
	MARGES					
	AVANT MINIMALE (M)	7.6	7.6			
	AVANT MAXIMALE (M)					
	AVANT FIXE MINIMALE (M)					
	LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M)					
	LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M)	1.8	2.0			
	LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M)					
	LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M)	4.0	4.2			
	ARRIÈRE MINIMALE (M)	7.6	7.6			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	LARGEUR MINIMALE (M)	7,5 ⁽¹⁾	8.0			
	PROFONDEUR MINIMALE (M)					
	SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M ²)	50.0	80.0			
	SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M ²)					
	HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE	2	1			
	HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE	2	2			
	HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE					
	HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE					
	DENSITÉ D'OCCUPATION					
	RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL	0,1	0,1			
	RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MAXIMAL	0,3	0,4			
	RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL (%)	45	45			
	RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL (%)					
	NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL					
	NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MAXIMAL					
	NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL					
	NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MAXIMAL	1	2			
	RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL					
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
LARGEUR MINIMALE (M)	12.8	19.0				
PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE (M)	27.0	27.0				
SUPERFICIE MINIMALE (M ²)	430	515				
SUPERFICIE MAXIMALE (M ²)						
DIVERS						
PIIA	•	•	•	•	•	
PAE						
PPCMOI						
NOTES PARTICULIÈRES	(3),(4), (5)	(3),(4), (5)	(4)(6)	(4)(6)	(4)	

NOTES	AMENDEMENTS	
	NO. RÉGL.	DATE
1 Les usages non structurants de la classe d'usages Service Public (P-2)	901-12	2017.09.05
2 L'usage Garderie de la classe d'usages Commerce Local (C-1)	901-18	2018.12.03
2 Voir les Sections 1 et 9 du Chapitre 3 du règlement sur les PIIA.	901-32	2021-08-25
3 Voir le Chapitre 7 - Dispositions applicables aux bâtiments d'intérêt -	901-33	
4 Voir le Chapitre 11 - Dispositions particulières applicables à		
5 Voir la Section 8 du chapitre 5 - Les dispositions normatives applicables aux abords du réseau ferroviaire du règlement de zonage.		